

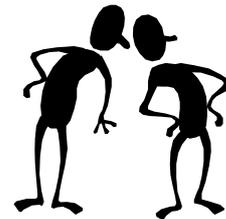
## REGLEMENT INTERIEUR 2019

### SECTION COMPETITION

Et si on  
signait ???

#### A- EFFECTIF DES LICENCIES :

- ⇒ Section *Compétition* (Minimes, Cadets, Juniors, Seniors).
- ⇒ Section *Ecole de cyclisme* (à partir de 6 ans dans l'année)  
(Pré-licenciés, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes).



#### B- COTISATION STATUTAIRE ANNUELLE :

Elle est **OBLIGATOIRE** pour tout adhérent au Club.

Elle s'élève à :

45 € pour les

- licenciés *Ecole de cyclisme*.
- licenciés *Compétition*.
- licenciés *Dirigeant, Commissaire, Chronométrateur, ou autres*.
- membres du *Comité Directeur*.

PS : cette cotisation s'ajoute au montant de la licence FFC.

#### C- LICENCES :

Toute personne sollicitant une licence (Dirigeant, Coureur, Ecole de cyclisme, ou autres Catégories), pour la saison en cours, doit obligatoirement remplir, signer, et remettre sa demande de licence au responsable du Club accompagnée de son règlement (possibilité de régler en 2 ou 3 fois).



Aucune demande de licence ne sera envoyée au Comité Régional de Provence si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies !

#### D- CATEGORIES : ECOLE DE CYCLISME :

Les licenciés doivent **OBLIGATOIREMENT** participer (sauf problème de santé) aux épreuves organisées par le Club ainsi qu'aux épreuves des trophées et Championnats de Vaucluse et de Provence.

#### F - CATEGORIES : MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS :

Les licenciés doivent **OBLIGATOIREMENT** participer à un minimum de 6 courses pour les Minimes et Cadets et 8 courses pour les Juniors Séniors.

**G- TENUES** : En début de saison une tenue aux couleurs du club est fournie à chaque licencié (coureur, encadrement)

La tenue comprend : Un maillot manche courtes  
Un cuissard

Celle-ci sera **renouvelée l'année suivante** si les conditions demandées dans les paragraphes D ET F seront remplies

⇒ A la demande et à la charge de tout licencié, le Club peut fournir des équipements supplémentaires :

- Veste thermique, veste été manches longues, coupe-vent sans manche.
- Combinaison de CLM.
- Collants, gants été ou hiver, manchettes, corsaire, jambières, chaussettes.
- Maillot manches courtes et cuissard supplémentaires

PS : En cas de chute, et seulement dans ce cas, une seconde tenue pourra être donnée.

⇒ Les engagements aux différentes épreuves se font auprès de Thierry Dussol en envoyant un e-mail avant le jeudi « [cvc84@aliceadsl.fr](mailto:cvc84@aliceadsl.fr) ».

⇒ Le club prend à sa charge les frais d'engagement aux différentes compétitions (soit 6,00 € pour les jeunes et 9 € pour les autres catégories).

Les prix FFC sont versés à tous les licenciés lors de l'Assemblée Générale du club

⇒ En contrepartie, chaque licencié s'engage à :

⇒ S'inscrire dans les délais impartis par la FFC gérant des engagements (tout engagement sur place ne sera remboursé par le Club qu'à hauteur du prix du droit d'engagement, soit 8 €).

⇒ Participer aux épreuves auxquelles il s'est inscrit  
(sinon, frais d'engagement à sa charge, sauf si réel problème de santé).

⇒ obligatoirement participer aux épreuves organisées par le Club (sauf si réel problème de santé).

⇒ obligatoirement porter la tenue du Club dans toutes les épreuves auxquelles il participe ainsi que sur les podiums.

⇒ obligatoirement donner une journée d'aide au club lors de nos manifestations (course ou événement à adapter en fonction de l'âge).

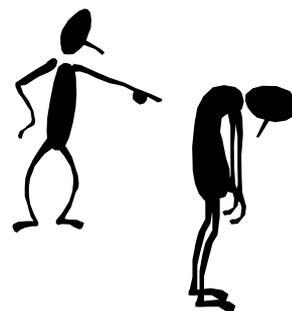
## J - COMPORTEMENT :

La politesse et la courtoisie sont de rigueur entre tous les membres du Club,

ainsi que vis à vis des commissaires et des adversaires.

Toute pénalité infligée par la FFC (commission disciplinaire du Comité de Provence) à un licencié du Club ne sera pas prise en charge par le Club.

Tout coureur déclaré positif, lors d'un contrôle anti-dopage, sera immédiatement exclu du Club.



## **K – VOITURE DU CLUB :**

La voiture du club doit être au service d'une équipe et faciliter les déplacements lointains. Elle sera prêtée uniquement à une équipe constituée d'au moins trois coureurs. Les frais de carburants seront à la charge des occupants. Les frais d'autoroutes seront à la charge du club.

Le conducteur doit être licencié au club.

La voiture du club doit être restitué dans un état de propreté proche de celui du départ.

Le Comité Directeur  
Le Président

Thierry DUSSOL